NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

UN LIBRARY
0 1980
UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE
T/PET.10/169
3 juillet 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION EMANANT DE R. T. SCOTT, PRESIDENT DE L'AMALGAMATED METAL WORKERS' AND SHIPWRIGHTS' UNION*, CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'artic le 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

THE AMALGAMATED METAL WORKERS' ANS SHIPWRIGHTS' UNION

136-140 Chalmers Street
Surry Hills
Sydney, 2010
Australie

25 juin 1980

Conseil de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, N.Y.

Monsieur,

D'ordre de l'Amalgamated Metal Workers' and Shipwrights' Union, j'exprime notre soutien total au peuple des Palaos qui a voté à une majorité écrasante le 9 juillet 1979 en faveur d'une Constitution qui protège son territoire, en réserve l'utilisation au peuple des Palaos et fait en sorte que ces îles ne se transformeront pas en base militaire étrangère.

Nous prions instamment le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de reconnaître le droit du peuple des Palaos de jouir de l'indépendance et de contrôler ses terres et sa vie et de mettre fin à ses tentatives visant à s'ingérer dans le droit de ce peuple à l'autodétermination.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que le Gouvernement des Etats-Unis projette d'annexer 35 000 acres (14 000 ha) du territoire des Palaos à des fins militaires américaines. Si le Gouvernement des Etats-Unis croit au droit de tout pays de jouir de l'autodétermination et de l'indépendance, il ne saurait, d'une part, formuler des critiques et dans un autre pays, tenter d'imposer sa propre volonté en prétendant être ainsi dans son bon droit.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.

Le Président,
(Signé) R. T. SCOTT

---

* Syndicat unifié des travailleurs de la métallurgie et de la construction navale.